

Fiche de poste

INTITULE DU POSTE ⁽¹⁾

Directeur (trice) adjoint(e) de l'offre médico-sociale

Nom du titulaire actuel

Poste vacant

Références à prendre dans le [Répertoire des emplois-types des Administrations sanitaire, sociale, des sports, de la jeunesse et de la vie associative](#) ⁽²⁾

Famille(s) professionnelle(s) du/des emploi(s) type(s) ⁽³⁾ : FAMILLE 11 – PILOTAGE ET ANIMATION DES SERVICES ET DES GRANDS PROJETS

Emploi-type principal et code du RET ⁽⁴⁾ : **TPIL000001 - Cadre d'équipe dirigeante**

Quotité emploi type principal (0,6 à 1) ⁽⁵⁾ : 1

Emploi-type secondaire et code du RET :

Quotité emploi type secondaire (0,2 à 0,4) ⁽⁵⁾ :

ou à défaut

Références RIME Répertoire Interministériel des Métiers de l'Etat

Domaine fonctionnel ⁽³⁾ :

Métier ou emploi-type ⁽⁴⁾ :

Références Répertoire des Métiers de l'UCANSS : 1703

FICHE DESCRIPTIVE D'EMPLOI

Fiche N°
*(à renseigner par la mission
Recrutement et Formation)*

2020-41

Catégorie Etat: A B C

Corps et grade : IHC / ICE

Attaché principal d'administration / Attaché d'administration HC

Directeur D3S

Catégorie Assurance-maladie : Agent de direction Praticien conseil
 Informaticien Cadre Employé

Niveau : 8

Cotation, s'il y a lieu ⁽⁵⁾ :

IASS Attaché (AAE)
 Groupe 1 Groupe 1
 Groupe 2 Groupe 2
 Groupe 3 Groupe 3

Date de mise à jour :
(jj/mm/aaaa)

20/01/2020

LOCALISATION ADMINISTRATIVE ET GEOGRAPHIQUE

Direction : DOMS

Département :

Service :

Sites : ARS Siège / DD.....

DESCRIPTION DU SERVICE

Missions du service (la notion de service est entendue au sens de l'unité d'affectation au sein duquel exerce l'agent) (6):

L'un des principaux enjeux de la politique médico-sociale régionale est la réorganisation et la recomposition de l'offre au regard des besoins (personnes âgées, personnes en situation de handicap, personnes en difficultés spécifiques) ainsi que la recherche de plus grande efficacité des établissements sociaux et médico sociaux.

La direction de l'offre médico-sociale a en charge :

- le pilotage de la politique régionale de l'ARS dans le domaine médico-social selon le cadrage défini par le DGARS : déclinaison des orientations nationales, suivi de leur mise en œuvre opérationnelle sur le territoire, accompagnement des délégations départementales, interface forte avec la CNSA, la DGCS, les conseils départementaux...
- la mise en œuvre des appels à projet dans un objectif de qualité et de répartition territoriale équilibrée de l'offre, et la délivrance des autorisations d'activité dans le secteur médico-social
- l'accompagnement des DD dans la conduite des campagnes budgétaires et la tarification des établissements, la contractualisation, les reconversions d'établissements, coopérations et recompositions entre gestionnaires...
- la réalisation des plans de santé publique dans le domaine médico-social (Alzheimer, maladies neuro dégénératives, autisme et TND, handicap rare...).
- l'animation des chantiers transversaux sur l'accompagnement des personnes âgées et des personnes handicapées ainsi que des personnes confrontées à des difficultés spécifiques (addictions et précarité), et participation aux travaux « parcours »
- l'animation de la réflexion sur la régionalisation dans le secteur médico-social, et mise en œuvre des processus de modernisation et de sécurisation des activités (exemple : tarification budgétaire)
- la participation aux travaux du projet d'agence, et à l'élaboration de la stratégie économique et financière de l'agence (tableau de bord financier, SRIS, FIR, EPRD, ROB régional)
- le pilotage de la programmation pluriannuelle de l'offre dans le cadre du PRIAC et l'animation de la commission de coordination des politiques publiques
- l'articulation de l'offre sanitaire et médico sociale dans une collaboration étroite avec la direction de l'offre de soins
- la formalisation des relations institutionnelles avec les conseils départementaux, et les services académiques notamment

DESCRIPTION DU POSTE

Encadrement : Oui Non

Nombre de personnes à encadrer : 23 personnes dont 2 responsables de pôle et 13 cadres A

Activités principales ⁽⁷⁾ :

Aux côtés du directeur, qu'il seconde et supplée, le directeur adjoint exerce ses compétences sur l'ensemble du périmètre d'intervention de la direction. Il contribue à la définition des orientations stratégiques, au pilotage de la structure, et à l'appui des délégations départementales dans la mise en œuvre de la politique régionale. Il est chargé par le directeur de missions particulières et travaille en étroite collaboration avec les services. Il appuie le directeur dans le management d'une équipe de 23 agents. Il organise, encadre et anime les services de la direction. Le directeur adjoint assure l'intérim du directeur et le représente en cas de besoin.

Au rang des missions particulières, le ou la DA est chargé(e) d'assurer la coordination de missions « transversales » et le suivi de dossiers particuliers :

- Garant de la cohérence des procédures en interne à la DOMS tant sur le fonctionnement interne de la direction (Réfèrent RH, logistique, SI support et projet) que sur l'animation des politiques (animation des chantiers transversaux sur la prise en charge des personnes âgées, des personnes handicapées et des personnes confrontées à des difficultés spécifiques) ; animation de la réflexion sur la régionalisation dans le secteur médico-social, Réfèrent DPRS pour le suivi PRS, FIR, SRIS, stratégie financière, dimension « parcours », etc.... ;
- Réfèrent Contrôle interne comptable et financier (CICF).

Activités annexes ⁽⁷⁾ : est susceptible de contribuer à la gestion des situations sanitaires exceptionnelles, et participer à l'armement de la CRAPS

Partenaires institutionnels ⁽⁸⁾ :

- CNSA
- DGCS
- Conseils départementaux
- Rectorats
- Associations et fédérations professionnelles (FHF, FEHAP, FHP, Synerpa...)
- Etablissements médico sociaux

Spécificités du poste / Contraintes ⁽⁹⁾ : Poste soumis à DPI

PROFIL SOUHAITE

Compétences requises sur le poste :

Le Répertoire des emplois types ministériel (à défaut RIME ou Répertoire des Métiers de l'UCANSS), complété du Dictionnaire des compétences, mis en ligne sur l'intranet, sont à votre disposition pour vous aider à identifier les compétences et leur mise en œuvre attendues.

Attention :

Seules celles concernant les connaissances et les savoir-faire sont caractérisées et explicitées selon un niveau de mise en œuvre attendu, classées de 1 à 4, comme suit :

Expertise (niveau 4)

E – domine le sujet, voire est capable de le faire évoluer – capacité à former et/ou à d'être tuteur.

Maîtrise (niveau 3)

M – connaissances approfondies – capacité à traiter de façon autonome les situations complexes ou inhabituelles

Application (niveau 2)

A – connaissances générales – capacités à traiter de façon autonome les situations courantes

Notions (niveau 1)

N - connaissances élémentaires – capacité à faire mais en étant tutoré

Connaissances ⁽¹⁰⁾ E : expert / M : maîtrise / A : application / N : notions	Niveau de mise en œuvre attendu			
	E	M	A	N
Environnement institutionnel et administratif : domaine de la santé et du secteur médico social		X		
politiques médico-sociales	X			
Droit administratif général		X		
Règles d'allocation de ressources		X		
Règles générales d'organisation et de fonctionnement des établissements		X		

Savoir-faire ⁽¹⁰⁾ E : expert / M : maîtrise / A : application / N : notions	Niveau de mise en œuvre attendu			
	E	M	A	N
Diriger une structure, un service	X			
Animer une équipe	X			
Etre capable de prendre des décisions dans un système complexe / Arbitrer	X			
Créer et animer un réseau		X		
Adopter une posture de réflexion stratégique et prospective / avoir une vision stratégique et anticipatrice		X		
Mettre en œuvre les techniques de la négociation professionnelle		X		
Capacités à communiquer / utiliser les techniques de communications		X		
Gérer et développer les compétences		X		

Savoir-être nécessaire ⁽¹¹⁾ (il est recommandé de mettre en gras la ou les compétences clés attendues)
Donner du sens pour mobiliser
Faire preuve d'autorité et de leadership
Travailler en équipe
Avoir le sens de l'écoute et du dialogue
Gérer des situations conflictuelles
Représenter l'ARS auprès des partenaires et institutionnels
Faire preuve de rigueur
Rester maître de soi
Faire preuve d'aisance dans la prise de parole en public